Jean-Éric Schoettl: «Terrorisme, islamisme: desserrer nos contraintes juridiques pour agir enfin»

22/10/2020 à 12h26



L’ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel décrit les obstacles juridiques qui affaiblissent, voire paralysent, la lutte contre l’islamisme.

Chacun le sent: les déclarations générales ne suffisent plus. C’est à l’aune des actes, de leur caractère effectif ou avorté, que les Français porteront une appréciation sur le sérieux de la réponse des pouvoirs publics à l’assassinat sauvage de Samuel Paty et au grave danger mis en lumière par cet attentat. Ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel, Jean-Éric Schoettl, conseiller d’État honoraire, explique avec clarté et précision le cadre juridique très strict qui limite la capacité d’agir de l’État et même, selon lui, la paralyse. Et il préconise des solutions à la hauteur du péril.

> *(…) “L’alternative est la suivante: soit se tenir dans les limites de l’État de droit soit se préparer à «renverser la table» en modifiant la Constitution et en dénonçant, renégociant ou suspendant unilatéralement certains de nos engagements européens.*

www.lefigaro.fr